

ADHESION 2019-2020



Tarifs

L'adhésion annuelle au club comprend pour la saison 2019 – 2020 inclus la cotisation à l'association ALTERNATURE 3R (55 € / 25 €), la licence avec assurance (R2 : 31,00 € / R1 : 21,00 €) ainsi qu'une participation pour le maillot technique club (taille à indiquer sur le bulletin d'inscription).

	Adhésion 2019-2020 (cotisation + licence + maillot)	Option* Renforcement musculaire	TOTAL avec option
TRAIL, RUNNING	110,00 €	60,00 €	170,00 €
RANDO, MARCHÉ	70,00 €	60,00 €	130,00 €

***Option :** Afin de compléter les entraînements, nous avons travaillé, pour la mise en place de séances de renforcement musculaire avec l'association du Muscle Sympa situé à la Mare au Loup au Perray en Yvelines.

Ces séances se dérouleront sur une période de 3 mois (novembre, décembre et janvier) sur un créneau de 19h45 à 21h30 le lundi et / ou le vendredi. Celles-ci seront encadrées par un coach, avec qui un programme spécifique sera établi. En dehors de ces créneaux encadrés et pendant les 3 mois, vous pourrez aussi bénéficier d'un accès libre à la salle.

Cotisation

- La Cotisation annuelle confirme l'adhésion à l'association ALTERNATURE 3R, l'aide au fonctionnement, ainsi que la souscription d'une licence avec assurance à UFOLEP du 1er septembre au 30 août de l'année suivante.
- La période de renouvellement des adhésions débute le 1er septembre et se termine le 30 septembre de la même année. Après ce délai l'adhérent n'est plus considéré membre d'ALTERNATURE 3R et n'est plus couvert par l'assurance.
- Afin de renforcer l'identité du club dans tous les rassemblements, le bureau a décidé de renouveler la tenue club avec un nouveau maillot (pas de réassort possible des maillots fournis en 2017) que l'on pourra réapprovisionner pour les nouveaux adhérents et au minimum pour 2 saisons..
- **Le renouvellement de la cotisation pour la prochaine saison 2020 - 2021 (hors licence) sera alors de 55 € pour l'activité Trail Running et 25 € pour l'activité Rando, Marche.**
- La cotisation pour les étudiants est gratuite.

Général

- Les statuts sont consultables au siège social de l'association et le règlement intérieur est consultable en ligne sur le site internet d'ALTERNATURE 3R.
- Loi "Informatique et Libertés": Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. La loi n°78-17 du 06-01-78, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du Secrétaire d'ALTERNATURE 3R.
- Droit à l'image: ALTERNATURE se réserve le droit d'utiliser votre image (photo libre de droit) en tant que coureur, adhérent et ou bénévole, dans le cadre de la promotion et de la pratique des activités de l'association, sauf demande express de votre part par mail (joignez votre photo en pièce jointe) auprès du Secrétaire.

Licence

- ALTERNATURE 3R est affiliée à la fédération UFOLEP (Union Française des Œuvres Laiques d'Education Physique).
- Dans le cadre des activités principales de l'association, nous avons opté pour la souscription des membres pratiquant l'activité **Trail et/ou Running** à la **formule R2** adaptée aux activités variées de la section, et à la **formule R1** pour les membres pratiquant l'activité **Rando Marche**.
- Il est possible pour les membres souhaitant être couverts pour d'autres activités, de choisir une autre formule (R3, R4, R5, R6).
- L'obtention de la licence est subordonnée à la présentation d'un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition et datant de moins d'un an (section Trail Running)
- Le **renouvellement d'une licence** (section Rando loisir) s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération. La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois. Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif, renseigne le questionnaire de santé intitulé « **QS-SPORT** » Cerfa n°15699*01.

Licence assurance

Activité	Licence	Adulte (<2000)	Opt.1 *	Opt.2*
Marche nordique, Randonnée pédestre, Raquette Neige	R1	21,00 €	27,05 €	39,05 €
Trail, Running, Natation	R2	31,00 €		
Alpinisme, Escalade sur glace	R3	40,00 €		
Duathlon, Triathlon, Bike & Run, VTT, épreuves combinées.	R5	85,00 €		

* Supplément au prix de base

Assurance

Dans le respect de la loi sur le Sport qui impose aux groupements sportifs d'assurer ses adhérents en Responsabilité Civile, ALTERNATURE 3R et UFOLEP attirent l'attention des adhérents pratiquants régulièrement leur sport, sur l'intérêt de renforcer leurs garanties « Indemnités Contractuelles » en souscrivant un capital décès et infirmité supplémentaire.

La solution sur mesure : l'UFOLEP a souscrit un contrat collectif d'assurance pour garantir en Responsabilité Civile à la fois les Clubs affiliés, ses dirigeants et ses pratiquants. L'assurance complémentaire peut aussi être souscrite auprès de votre assureur habituel ou votre fédération sportive. Vous pouvez consulter l'intégralité du contrat sur le site internet de l'Association. L'adhérent confirmera sur le bulletin d'inscription avoir été informé conformément à l'Article 38 de la loi du 16-07-84 de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance proposant des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel ; un extrait du contrat avec les 2 options, sont notifiées ci-dessous.

Le tableau ci-dessous vous présente la synthèse des garanties offertes.

Information assurance des licenciés.es UFOlep				
<p>Pour les licenciés UFOlep non pratiquants et pratiquants de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 : Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».</p> <p>J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base ⁽⁶⁾ dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau des garanties) :</p> <p> <input type="checkbox"/> Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1 <input type="checkbox"/> Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2 <input type="checkbox"/> Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs) </p> <p>Pour les licenciés UFOlep de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.</p> <p>Attention: Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.</p>				
Date et signature obligatoire du licencié R1-R2-R3-R5-R6 (ou si mineur, du représentant légal)				
Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (7)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 € / 7.623 €	
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP
Tarifs 2018/2019	1,30 €	27,05 €	39,05 €	25,05 €